

# Modalités pratiques de l'enquête fédérale sur les déplacements domicile-travail 2017

19 juin 2017– Bouge

Hélène Bolly & Christophe Pauwels



*Service public fédéral  
Mobilité et Transports*

# Les déplacements domicile-travail

**25%**

des kms parcourus  
en général



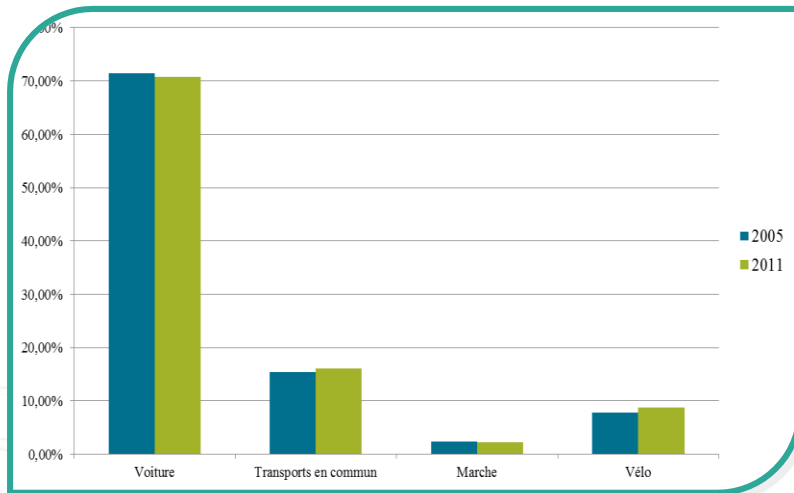
**66%**

des kms parcourus  
en heures de pointe



# Un diagnostic sur les déplacements domicile-travail pour...

**Recueillir des statistiques pour les politiques de mobilité à tous les niveaux**



**Encourager la discussion sur la mobilité durable au sein des entreprises**



# Le diagnostic : une obligation légale



Entreprises ou institutions publiques  
> 100 travailleurs  
Un questionnaire pour chaque unité  
d'établissement de > 30 travailleurs

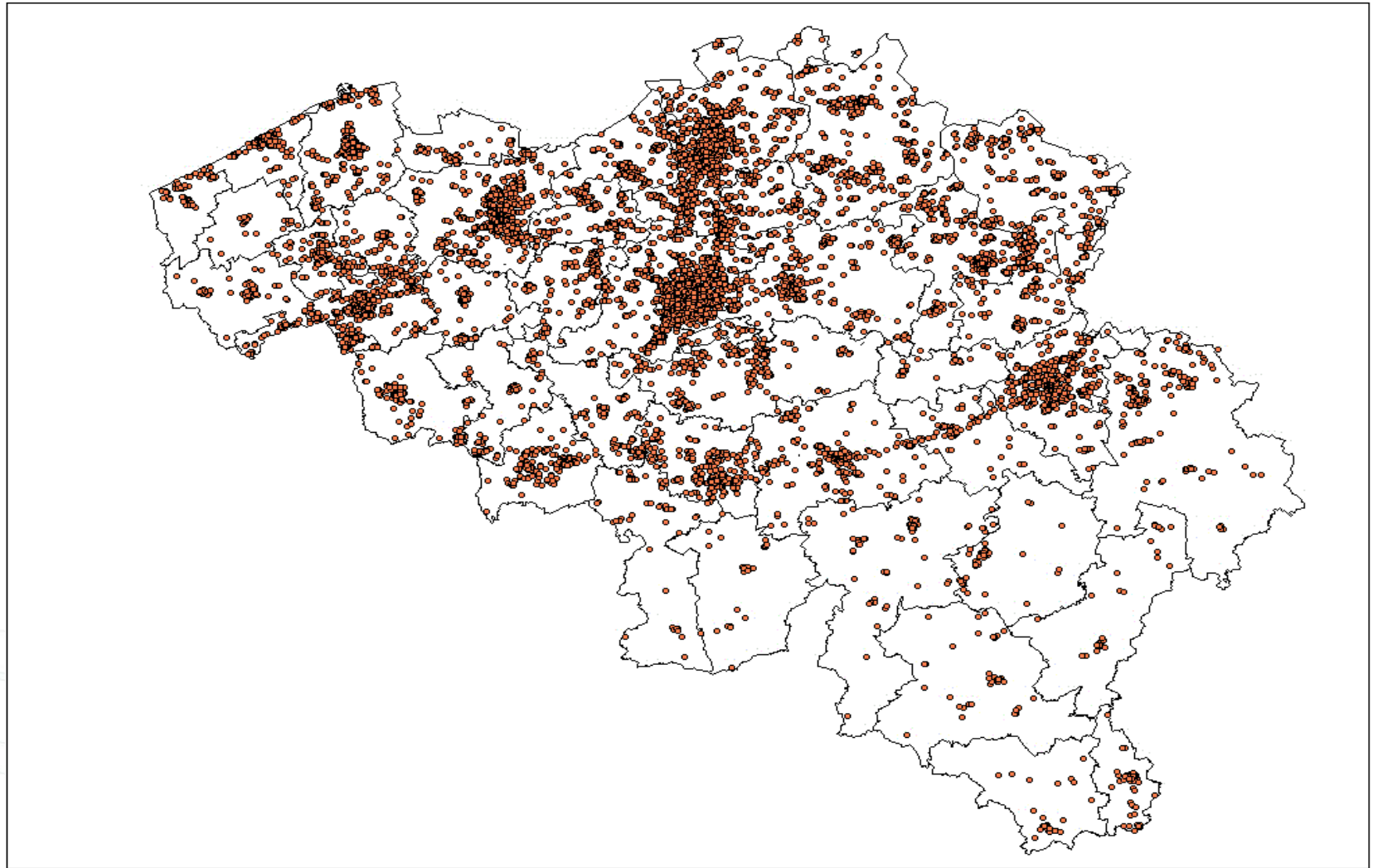


4.000 entreprises  
11.000 unités  
1,5 millions de travailleurs

Introduction en ligne



# 10734 unités d'établissement en 2014



# Qui doit participer ?

Employeurs qui occupent + de 100 travailleurs, pour chaque unité d'établissement de + de 30 travailleurs

**1 unité = 1 questionnaire**

Calcul pour la limite de 100 travailleurs (par employeur)

Privé : cf. calcul des institutions des conseils d'entreprise lors des élections sociales

Public : personnel statutaire et contractuel au 30 juin 2017

Calcul pour la limite de 30 travailleurs (par unité)

Règle « pratique » : on prend en compte les travailleurs qui se déplacent régulièrement sur le site concerné (y compris les externes). L'ensemble du questionnaire concerne dès lors ces travailleurs-là.

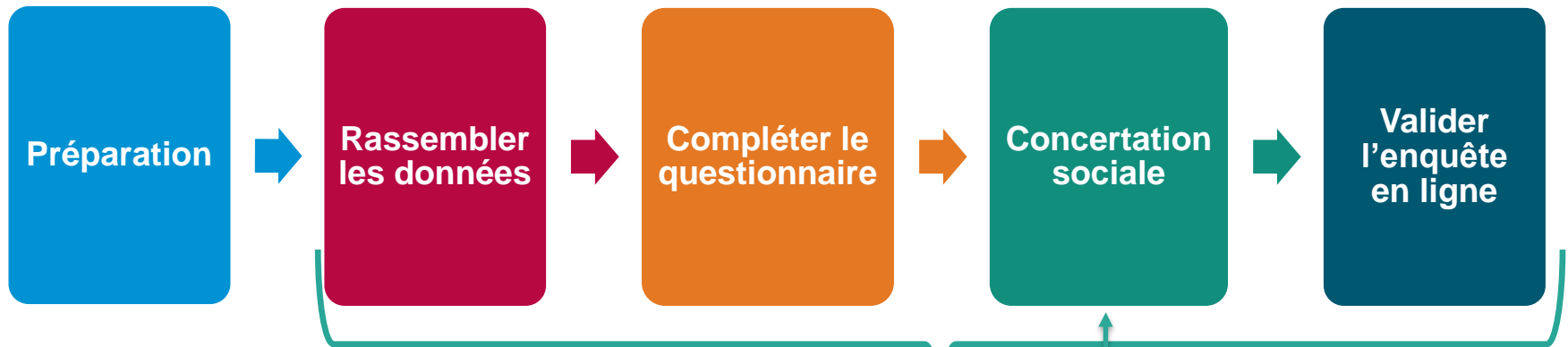
# Sanctions ???

- Voir FAQ sur page web :

## ***1.13 Que se passe-t-il si je ne remplis pas l'enquête bien que j'y sois légalement contraint?***

Étant donné que le diagnostic est repris dans les documents devant être soumis au conseil d'entreprise (art. 15 de la Loi du 20 septembre 1948), les sanctions de la Section V de cette Loi sont ici d'application.

# Timing



Du 30 juin 2017 au 31 janvier 2018

Un courrier d'invitation à participer à l'enquête est envoyé en juin 2017 aux employeurs concernés (selon statistiques de l'ONSS)

L'avis du conseil d'entreprise ou du comité de concertation est **obligatoire** avant de valider l'enquête.



# Questionnaire (1 par unité)

- 1) Informations générales
- 2) Type d'horaires
- 3) Répartition modale
  - Mode principal (pour tous les travailleurs) + genre facultatif
  - Mode principal + code postal du domicile (pour au moins 40% du nombre de travailleurs)
  - Modes secondaires (facultatif)
- 4) Problèmes d'accessibilité
- 5) Mesures prises par l'employeur pour la mobilité

# 1. Informations générales et nombre de travailleurs

Les cases grisées sont complétées automatiquement sur base des numéros BCE, lors de la saisie de l'enquête sur le site du SPF Mobilité et Transports.

Nom (BCE)		
Adresse complète de l'unité d'établissement (BCE)		
Secteur d'activité (BCE)		
Commission paritaire <sup>3</sup>	Employés:	Ouvriers:
Comité de concertation (uniquement secteur public) <sup>3</sup>		

<i>Nombre de travailleurs</i>	<i>Total</i>
Nombre de travailleurs occupés par l'unité d'établissement (1) (chiffres ONSS à titre indicatif)	= A
Travailleurs externes (2)	= B
Travailleurs réellement occupés dans l'unité d'établissement (3) Travailleurs (y compris externes) qui se rendent à l'unité d'établissement au moins un jour sur deux (même s'ils font des déplacements professionnels à partir de l'unité d'établissement)	= C

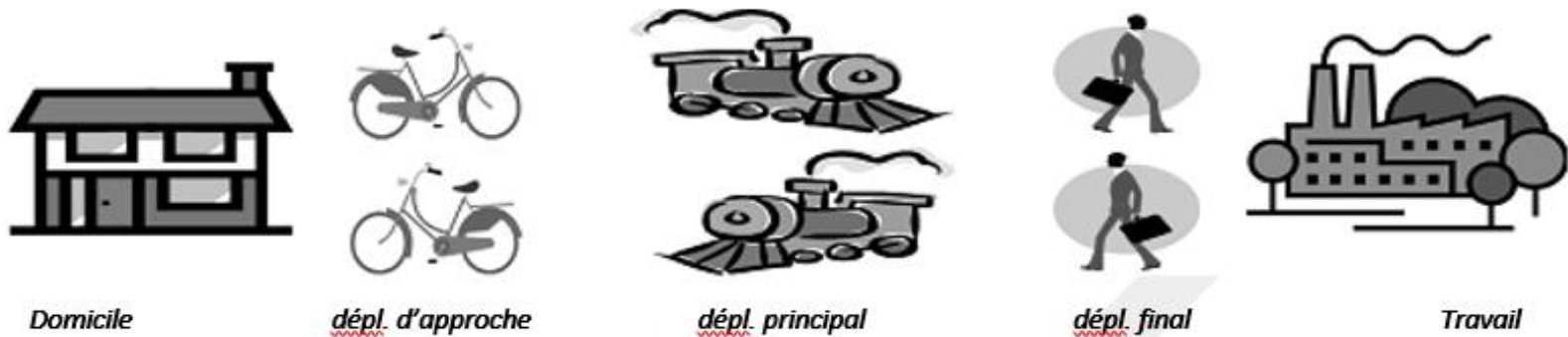
Travailleurs externes comptabilisés dans l'enquête (minimum 40% de B) (4)	=B'
Nombre total de travailleurs comptabilisés dans l'enquête (5)	=C'

Toutes les questions suivantes se rapportent aux travailleurs compris dans C'

## 2. Organisation du temps de travail

<i>Description des régimes de travail : du lundi au vendredi</i>		<i>Nombre de travailleurs</i>
Horaire fixe	En heures de pointe (6h30 à 10h et 15h à 19h)	
	Hors heures de pointe	
Horaire flexible		
Travail en équipes	2 équipes	
Travail en équipes	3 équipes	
Travail en équipes	Autres	
Horaires irréguliers		
<b>TOTAL = (C')</b> Le total doit être égal au nombre de travailleurs (C').		

# 3. Mode de déplacement des travailleurs



3.1 Mode principal (pour tous les travailleurs (=C'))

3.2 Mode principal + code postal du domicile (pour au moins 40% du nombre de travailleurs C')

3.3 Modes secondaires (facultatif)

# 3. Mode de déplacement des travailleurs

3.1

Mode	#
voiture (solo)	80
covoiturage	10
train	20
bus, tram ou métro	10
TCE	5
vélo	15
moto	10
<b>TOTAL</b>	<b>150 (= C')</b>

3.2

CP	Auto	Carpool	Train	...	TOTAL
1000	10	2	0		
1050	15	1	1		
1070	7	0	0		
9112	2	0	5		
4000	10	1	2		
3500	15	2	3		
2000	5	1	5		
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>7</b>	<b>16</b>		<b>&gt;40% de C'</b>


La méthode de récolte des données est au choix de l'employeur : bases de données RH, enquête interne, ...

# Outil (facultatief) pour interroger les travailleurs

- 1) L'employeur communique aux travailleurs travaillant dans l'unité le lien de l'enquête interne (fourni dans l'application)
- 2) Les réponses des travailleurs apparaissent dans l'application. Il est possible de les corriger si nécessaire.
- 3) L'employeur peut à tout moment exporter les résultats. Les données sont alors automatiquement intégrées dans l'application, dans la partie 3.2.

Bedrijf selecteren Start **Interrogation** Pagina 1 Pagina 2 Pagina 3.1 Pagina 3.2 Pagina 3.3 Pagina 4 Pagina 5 Enquêteformulier verzenden

In de vragenlijst zal later gevraagd worden naar de woonplaatsen en de gebruikte vervoersmiddelen van jullie werknemers.  
We stellen een ondervragingstool ter beschikking om jullie werknemers te bevragen over hun woonplaats en via welk vervoermiddel ze zich naar het werk begeven.  
Dit deel is facultatief. Wanneer je reeds in het bezit bent over deze gegevens kan je rechtstreeks naar 'page1' gaan om de verplichte Federale enquête woon-werkverplaatsing in te vullen.

Vervaldatum   Interrogatie url

Dit veld is verplicht

Naam	Voornaam	Werknemer nummer	Postcode	Stad	Sex	>50%	Meest gebruikte vervoermiddel	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>			<input type="text"/>	
Jane	Dark	78998787	9877	Bruxelles	M	J	Wagen alleen of met de familie	<input type="button" value="Verwijderen"/>
Mark	Zulu	12345678	1234	Woluwe	V	N	Wagen met andere werknemers	<input type="button" value="Verwijderen"/>

# Questionnaire à destination des travailleurs

**Nom \***

**Prénom \***

**Numéro d'employé**

**Sex \***  Homme  Femme

**Rue**

**Numéro**

**Boîte**

**Ville \***

**Code postale \***

J'habite dans un autre pays

**Plus de 50% de jours de travaux prestés à l'unité d'établissement \***

- Oui  Non

**Le moyen de transport le plus utilisé (1) pour des déplacements jusqu'à l'unité d'établissement \***

- Voiture seul ou en famille  Bus, tram ou métro
- Voiture avec d'autres employés  Train
- Vélo  Vélomoteur ou moto
- A pied
- Transport collectif par l'employer

Capture rectangulaire

# Facultatif : la ventilation par sexe (tableau 3.1)

## Pourquoi ?

-Organisation sociale : les femmes se déplacent différemment

→ Phénomène de  
*trip chaining*

-Législation sur le gender mainstreaming (12.01.2007)





# Demande de ventilation introduite pour la première dans l'édition de 2014 : résultats

	Hommes	Femmes
Voiture (seul-e)	71,5%	73,6%
Covoiturage	4,4%	1,6%
Moto	1,8%	0,6%
Train	5,1%	5,8%
Métro, tram, bus	3,1%	5,6%
Transport collectif org. par l'empl.	1,2%	0,2%
Vélo	11,2%	10,6%
Marche	1,7%	3,3%

- Information complétée sur 30% des questionnaires (soit 364000 travailleurs)
- Les chiffres absolus ne sont pas représentatifs mais la comparaison reste pertinente
- Les facteurs externes ont une grande influence

# 4. Accessibilité de l'unité

Emplacements de stationnement	Nombre
Voitures : emplacements de parking mis à la disposition des travailleurs dans l'unité d'établissement ou dans un espace loué par l'employeur à proximité de l'entrée	
Vélos : emplacements spécifiques de stationnement mis à la disposition des travailleurs	
Véломoteurs et motos : emplacements spécifiques de stationnement	

Vélo		
Indiquez si les problèmes suivants nuisent à l'utilisation du <b>vélo</b> par les travailleurs.		
Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas assez d'infrastructures cyclables autour de l'unité d'établissement
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les infrastructures cyclables sont inadéquates (itinéraires mal conçus, mauvais revêtement, ...)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circuler à vélo vers et depuis l'unité d'établissement est dangereux
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les distances domicile-travail sont trop grandes
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le relief est trop important
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas assez d'emplacements sécurisés pour stationner les vélos
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de douches
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de vestiaire pour se changer

# 5. Politique de mobilité de l'employeur

Liste des mesures prises par l'employeur (remboursements, communication, infrastructures, télétravail, ...)

Quelques changements en 2017 :

- Mention du montant de l'indemnité vélo et du niveau de remboursement pour les transports en commun
- Nouvelle partie sur les avantages liés à la voiture (y compris les avantages complémentaires liés aux autres modes)

# Concertation sociale

- Avis

Envoyé après avis (*cocher uniquement l'organe adéquat*) :

- du conseil d'entreprise
- du comité de concertation
- de la représentation syndicale<sup>1</sup>
- ou communication aux travailleurs<sup>2</sup>

donné le

repris dans le document de référence

# Transmission des documents au conseil d'entreprise

- Avis du CCE du 25.02.2014

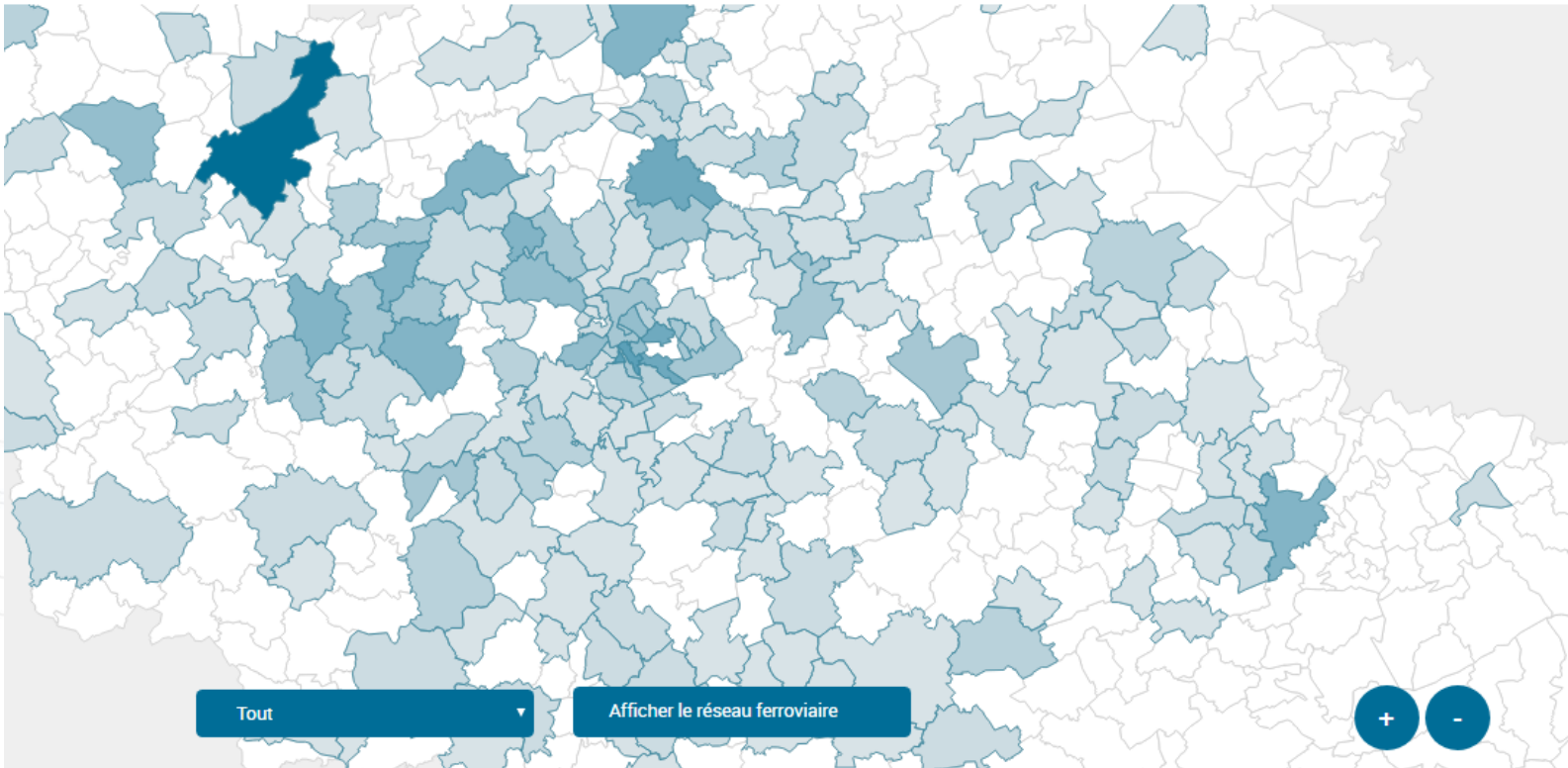
Les Conseils prennent acte du fait que le SPF « Mobilité et Transports » ne transmettra les rapports personnalisés qu'aux personnes dont il possède les adresses électroniques, à savoir les personnes qui ont complété le diagnostic sur les déplacements domicile-travail 2011. À ces personnes, le SPF « Mobilité et Transports » doit expliciter dans une note d'accompagnement les notions utilisées dans le rapport (par exemples les « quick wins ») et préciser que ce rapport a été établi afin de favoriser le dialogue social en matière de mobilité au sein des entreprises et des institutions publiques. **Dans l'esprit de l'article 15, I) de la loi du 20 septembre 1948 et de l'article 167 de la loi-programme du 8 avril 2003, les Conseils estiment que ce rapport doit être fourni systématiquement aux organes de concertation.**

# Rapports personnalisés

 Centrale Administratie, Vooruitgangsstraat, 56, Sint-Joost-ten-Node

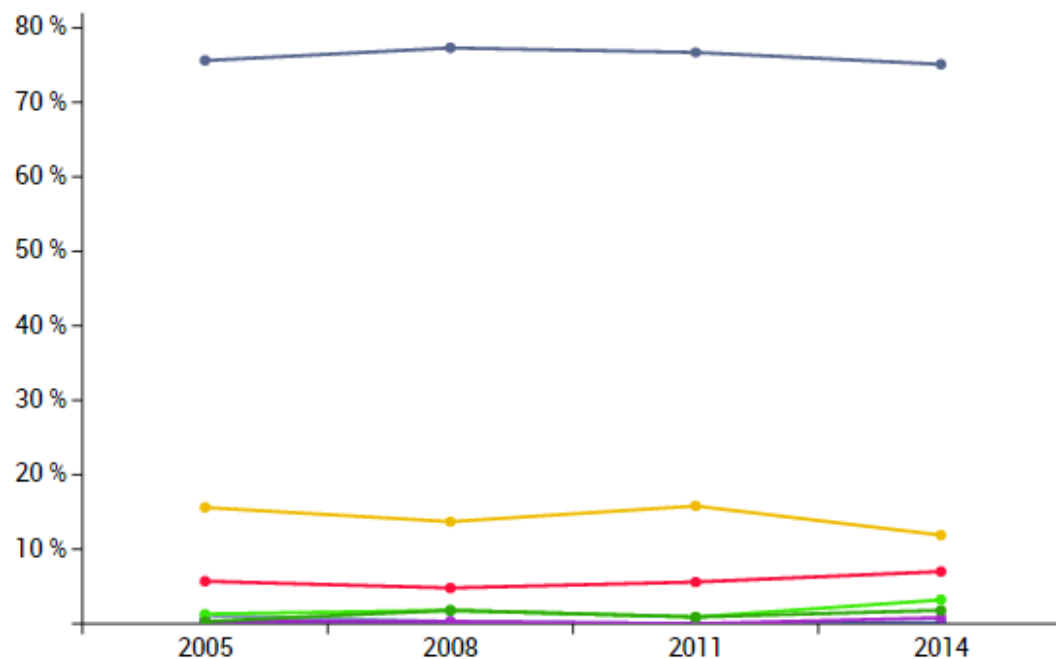
Activité	Grande ville	Accessibilité des transports publics	Région
Administration publique (tutelle) des activités économiques ?	 Oui ?	5 / 5 ?	Région de Bruxelles-Capitale

## Aperçu géographique ?



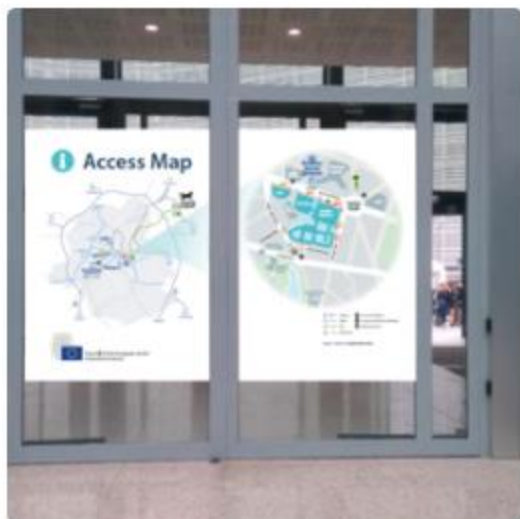
# Evolution et comparaison du mode de transport principal

## Evolution



	2005	2008		2011		2014	
● Voiture	5,7 %	↓ 0,9 %	4,8 %	↑ 0,8 %	5,6 %	↑ 1,4 %	7,0 %
● Covoiturage	1,1 %	↓ 0,8 %	0,3 %	↓ 0,3 %	0,0 %	↑ 0,2 %	0,2 %
● Train	75,6 %	↑ 1,7 %	77,3 %	↓ 0,6 %	76,7 %	↓ 1,6 %	75,1 %
● Transport public	15,6 %	↓ 1,9 %	13,7 %	↑ 2,1 %	15,8 %	↓ 4,0 %	11,9 %
● Transport collectif	0,3 %	↓ 0,3 %	0,0 %	↑ 0,0 %	0,0 %	↑ 0,0 %	0,0 %
● Cyclomoteur / Moto	0,3 %	↑ 0,0 %	0,3 %	↓ 0,3 %	0,0 %	↑ 0,8 %	0,8 %
● Vélo	1,3 %	↑ 0,5 %	1,8 %	↓ 0,9 %	0,9 %	↑ 2,3 %	3,2 %
● À pied	0,3 %	↑ 1,5 %	1,8 %	↓ 0,9 %	0,9 %	↑ 0,9 %	1,8 %

## 3 quick wins



### Information d'accessibilité multimodale

Les informations sur l'accessibilité renseignent de manière structurée l'ensemble des moyens de transport qu'il est possible d'utiliser pour rejoindre votre entreprise.

[Plus d'info](#)

[Je le fais déjà](#)



### Cagnotte mobilité

AVANTAGE FISCAL

Organiser une cagnotte permet de récompenser aléatoirement les travailleurs qui se rendent au travail avec un mode de transport durable.

[Plus d'info](#)

[Je le fais déjà](#)



### Guide de réunions

Créer un guide de réunion reprenant quelques règles pour les rendre plus efficaces.

[Plus d'info](#)

[Je le fais déjà](#)



# Plus d'informations

- Toutes les infos:  
[http://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/domicile\\_travail](http://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/domicile_travail)
  - Adresse email de contact : [enquetewwv@mobilit.fgov.be](mailto:enquetewwv@mobilit.fgov.be)
  - Un helpdesk téléphonique est disponible à partir du 30 juin
- 

Merci pour votre attention

[www.mobilit.belgium.be](http://www.mobilit.belgium.be)



*Service public fédéral  
Mobilité et Transports*

**Christophe PAUWELS**  
christophe.pauwels@mobilit.fgov.be  
02 277 36 14